Image not found or type unknown

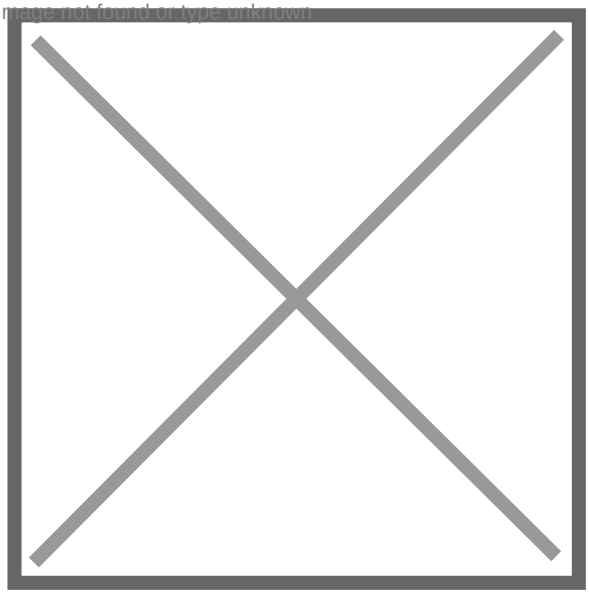

Demande renseignement consernant assurance

Par **ALBINAM**, le **12/02/2013** à **21:22**

bonjour.merci de me répondre
jais acheter un appartement-en cohabitation le 12/12 je me rend compte qui y a une fuite d'eau dan le plafond jus au niveau de l’ampoule,ce qui est grave. alors je voudrais savoir si l'assurance décénale droit prends les réparations en charge parce-que cette maison à ans

j'attend une réponse de vous merci cordiale

Par **aie mac**, le **13/02/2013** à **07:35**

bonjour

informez le syndic de ce sinistre, après avoir vérifié auprès de vos voisins qu'il ne s'agit pas d'une fuite accidentelle; il fera une déclaration auprès de l'assureur dO qui interviendra pour effectuer les recherches et réparations de la cause.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés